

40 ans et une nouvelle Charte pour le PNRHJ !

Notre Parc naturel régional validera sa nouvelle Charte en 2026. Nous fêterons alors ses 40 ans.

Inspirés par cette expérience, nous, élus, avons engagé cette révision en 2022.

Cet exercice imposé qu'est la révision de notre Charte (les Parcs naturels régionaux faisant partie des rares structures en France à requestionner leur existence tous les 15 ans), s'inscrit aujourd'hui dans un temps où les conséquences de la mondialisation, tant sociales qu'environnementales et économiques sont majeures.

Le Massif du Jura n'est pas épargné diminution de l'enneigement, surfréquentation locale, érosion de la biodiversité, dépérissement forestier, sécheresse voire incendies...

Au fil de nos échanges et de nos rencontres, nous avons aussi pu mesurer à la fois les interrogations et les attentes sur les rôles du Parc, acteur majeur pour la préservation des paysages et des milieux, animateur en faveur de la conciliation des usages, allié pour la transition du territoire ou encore soutien pour le développement d'une économie locale vertueuse.

La révision de notre Charte est alors une véritable occasion pour clarifier le rôle du Parc, afin qu'il réponde au mieux aux nouvelles attentes et défis du territoire.

Cette quatrième Charte ne peut donc qu'être ambitieuse et singulière, tant les changements sont et seront rapides et massifs au point de rendre délicates les perspectives à 15 ans.

Pour notre Conseil Scientifique et Prospectif, son écriture doit nous permettre de « réfléchir à la trajectoire et aux interactions les plus souhaitables afin de ménager et de préserver le territoire et de proposer des conditions de vie qui permettent un bien-être collectif et durable ».

C'est un défi qui nous oblige. Il faut repenser nos habitudes, renforcer le travail collectif pour se donner les moyens d'agir ensemble, réinterroger localement notre action afin, à notre niveau, d'œuvrer à la limitation, à l'anticipation et l'accompagnement des changements globaux en cours.

Nous posons ainsi le principe d'une Charte résolument tournée vers la transition et l'adaptation pour...

...**s'améliorer et s'adapter en expérimentant** car expérimenter est dans l'ADN de notre action.

Il convient d'innover mais aussi d'accepter de se tromper, de savoir renoncer et de s'autoriser à tester des nouveaux chemins. L'essentiel est de tirer les conclusions de chaque expérimentation, de les partager pour en faire bénéficier le plus grand nombre et en démultiplier les réussites.

Innover c'est aussi simplement trouver de nouvelles façons de travailler ensemble ou encore poser un cadre de travail fertile et encourageant ; autant de compétences qui sont reconnues comme une véritable plus-value du Parc.

... toujours mieux connaître le territoire sur le long terme, en particulier dans le contexte de changement climatique

Nous considérons qu'il est essentiel de continuer à suivre, notamment scientifiquement, le territoire et ses évolutions, plus importantes et rapides que précédemment. Cette connaissance objective doit être largement diffusée afin que tous les acteurs puissent s'en saisir et agir localement, car le Parc ne pourra pas répondre seul à l'ensemble des enjeux du territoire pour des raisons évidentes de moyens et de compétences.

Dans cette perspective, le rôle de suivi et d'éclairage de notre Conseil Scientifique et prospectif revêt une dimension particulièrement importante.

... réaffirmer les liens avec les adhérents et les habitants

Nous souhaitons que cette nouvelle Charte résonne pour tous : collectivités adhérentes (communes, EPCI, villes portes, Départements, Régions), habitants et tout acteur du territoire. L'action du Parc sera à la hauteur de l'enjeu de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique seulement si elle donne la possibilité à chacun de s'exprimer et d'agir.

La Charte c'est aussi un contrat ; elle nous engage collectivement à la mise en œuvre efficiente des actions qui y seront inscrites.

...confirmer le rôle d'animateur et de facilitateur du Parc

Dans un environnement où les acteurs sont de plus en plus nombreux, le Parc a et aura un rôle à jouer en tant qu'animateur et expert sur tous ces domaines mais également pour mobiliser ses réseaux et rechercher des financements pour les projets locaux.

Mais pour que cet outil soit vraiment au service de notre territoire du Haut-Jura, il doit être bien identifié par le plus grand nombre.

... réinventer les coopérations

Au regard de la diversité des actions menées et de la montée en compétences de nos partenaires, nous aurons dans les prochains mois à redéfinir le cadre de nos coopérations et de nos collaborations.

Cela doit nous permettre de nous fédérer localement et agir le plus efficacement possible, ensemble, sur tous les sujets dans lequel le Parc s'implique, par exemple la gestion multifonctionnelle des forêts, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, le maintien de l'activité agricole, la valorisation des savoir-faire, et plus globalement l'aménagement du territoire de plus en plus impacté par notre proximité avec la Suisse.

...et continuer à exercer et adapter nos compétences, au bénéfice du territoire dans un monde qui change

Le Syndicat mixte agit à des échelles très variées, du local jusqu'au transfrontalier, et sur plusieurs fronts : préservation, valorisation et développement.

Acteur historique et singulier car il ne dispose pas de compétences directes, nous avons souhaité qu'il évolue pour répondre aux attentes locales, notamment en acceptant les demandes de transfert ou de délégation des compétences sur certains domaines : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour les bassins versants « Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe » et « Valserine » ou encore la compétence d'élaboration, de suivi et de révision du SCoT à l'échelle du Pays du Haut-Jura.

Ces compétences sont reconnues et restent adaptées pour notre prochaine Charte, pour notamment renforcer la cohérence des politiques publiques à l'échelle du territoire du Parc.

Alors rendez-vous pour cette écriture !

Portons ensemble cette ambition.

Faisons-nous confiance, restons clairvoyants et conscients des ajustements qui très vite s'imposeront. Cela passe par un engagement dès aujourd'hui dans l'écriture de ce document fondateur pour que chaque partie prenante se « trouve » dans ce projet, que l'on soit habitant, professionnel, élu, décideur.

Soyons fiers de tout ce qui a été fait et que nous avons su faire et gardons l'élan pour saisir l'opportunité de viser une destination pour le territoire.

Cette Charte à venir est le projet de tous pour notre avenir dans la montagne jurassienne.

A bientôt pour écrire une vision partagée du territoire !